

Comment divorcer avec un algerien vivan en algerie

Par zainab, le 11/06/2008 à 09:56

bonjour je m apel zainab j ai 28ans je me suis marie avec un algerien le 15septembre 2005 a baglhia a cote de bordj menael a 30km de tizi ouzou en algerie nous avons fait I acte al a mairie la bas j ai commis la plus grosse erreur de ma vie je le regrette beaucoup j ai tout annule a I ambassade a I heure d aujourdui il et en algerie j aimerai savoir si il peut revenir en france moi je me suis renseigne en france je peu pa me marier j ai rencontrer kelkun dan ma vie mais ce mariage en algerie me bloque j ai annule la transcription de mon mariage en algerie j aimerai savoir comment faire pour divorcer de la france je suis de nationalite francaise il ma menace a maintes de reprises de me tuer si je divorcait je me suis rendu compte kil ete deja fiancee en algerie kil en voulait ka mes papiers svp je vous en supllie aidez moi je vous en supllie aidez moi comment puis je faire pour divorcer en france merci par avnce de votre soutien salam alikhoum j espere que vpus serz nombreux a me repondre

Par jeetendra, le 11/06/2008 à 10:32

bonjour, est ce que votre acte de mariage a été transcrit à nantes, avez vous reçu une copie de la transcription, cordialement

Par zainab, le 11/06/2008 à 13:04

bonjour merci d avoir repondu non mon mariage na pa ete transcrit a nantes car a l epoque j

etais sous curatelle 512 j avais recu une lettre de nantes me demendant la photocopie de mon jugement de curatelle je le pas transmise a ce jour je ne suis plus sous curatelle la mesure ete leve je sai que je suis pas parti ala mairie retirer un extrait d acte de naissence il ni a rien de mentionner en ce qui concerne mon mariage merci deja de m avoir repondu merci beaucoup aidez moi jen peu plus

Par zainab, le 11/06/2008 à 13:07

la transcription na pa ete faite juste est ce kil peu revenir en france il faudrai mon accord

Par jeetendra, le 11/06/2008 à 14:31

re-bonjour, si la transcription du mariage n'a pas été faite à nantes, aux yeux de la loi française vous n'êtes pas encore marié, par contre aux yeux de la loi algérienne si, par contre si il veut venir en france ça va être très difficile côté visa, bon après midi à vous

Par zainab, le 12/06/2008 à 01:05

j aimerais savoir comment divorcer avec lui les demarches et connaître un avocat pas cher sa fai 3ans que je suis marie avec lui on ma di quo bout de 5ans si le divorce na pa ete prononce il peu revenir en france est ce vrai et kel son les demarches a suivre les organismes a conatcter en france pour que je puisse divorcer lui ne va pa divorcer est ce que il sera obliger de divorcer avec moi et si il revien en france il peu rien faire avec son livret de famille algerien

Par **sofiane02**, le **12/06/2008** à **13:59**

Bonjour,

J'espère que vous pourrez me conseiller.

Voilà je suis née en algerie de nationalité algerienne Je me suis mariée avec une femme de nationalité française en 27 octobre 2007 en algerie

Il se trouve que je ne veux plus aller + loin car je me suis rendue compte que cela a été trop vite jai ps envoyer doc à nantes pour la transcription de mon livret de famille.

Alors voilà je veux tout stopper annuler ce mariage civil et retrouver ma liberté merci de me dire ce que je peux faire

Dans l'attente de réponses que j'espère plus que favorables , je vous pris de croire à l'expression de mes salutation respectueuse